



Commune de Léaz

N° 02/2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 18 mars 2025

Date la convocation du Conseil municipal : 11 mars 2025

Nombre de conseillers municipaux : 11

Maire : Christine BLANC Secrétaire élu : Valérie MAYOR

Présents : Christine BLANC - Valérie MAYOR - Valérie LOUBET - Kévin FAVRE –

Absents excusés : Séverine VIRLOUVET donne pouvoir à Valérie MAYOR - Emelyne ETIENNE donne pouvoir à Kévin FAVRE

Absents : Nicolas BUGNOT - Pierre-Luc CHATAIGNON - Loïc NORMANT - Johann BRESSON - Christophe ETIENNE-AUGUSTIN

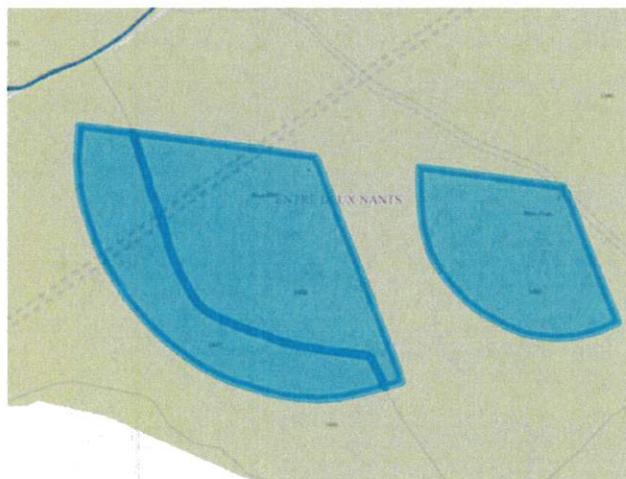
OBJET : LA DISTRACTION DE 3 PARCELLES DE LA FORET COMMUNALE DE LEAZ

Madame la Maire indique que la commune de Léaz a cédé 3 parcelles relevant du régime forestier à la Communauté d'agglomération du Pays de Gex : Ces parcelles sont celles qui accueillent les captages d'eau potable de Grésin.

Ces parcelles doivent donc être distraites (retirées) du régime forestier, de fait et à postériori.

Désignation cadastrale des parcelles :

Territoire communal	Section	Numéro cadastral	Lieu-dit	Contenance (ha)	Surface à distraire du RF (ha)
Léaz	C	1487	Entre deux Nants	0.4340	0.4340
Léaz	C	1488	Entre deux Nants	0.6560	0.6560
Léaz	C	1489	Entre deux Nants	0.4240	0.4240
Total				1.5140	1.5140





Commune de Léaz

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 001-210102091-20250318-2025_02DEL-DE



N° 02/2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité

VOTE la distraction du régime forestier pour les parcelles désignées ci-dessus

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Valérie MAYOR
Secrétaire de séance,



Christine BLANC
Maire,